



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2006-05-22 modifiant le Règlement
RV- 2006-04-69 sur les arrêts obligatoires**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'article 1 « Installation de panneaux d'arrêt »**

L'article 1 du Règlement RV-2006-04-69 sur les arrêts obligatoires est modifié par l'addition des paragraphes suivants :

« 26° sur le boulevard Méthot, à l'intersection de la rue des Mélèzes, en direction nord et sud, dans le secteur Saint-Nicolas;

« 27° sur la rue de l'Affluent, à l'intersection de la rue du Replat, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Nicolas;

« 28° sur la rue Sous-le-Vent, à l'intersection du boulevard du Centre-Hospitalier, en direction sud, dans le secteur Charny;

« 29° sur la rue Côté, à l'intersection de la rue de l'Alsace, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome; »

2. **Modification de l'article 2 « Enlèvement de panneaux d'arrêt »**

L'article 2 de ce règlement est modifié par l'addition du paragraphe suivant :

« 3° sur le boulevard Méthot, à l'intersection de la rue des Ormes, en direction sud, dans le secteur Saint-Nicolas; »

Adopté le 5 septembre 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 13 SEPTEMBRE 2006